

Règlement intérieur de TRANSpire

Article 1 - Utilisation du nom de TRANSpire

La dénomination de l'association et son sigle ne peuvent être utilisés sans autorisation du Bureau.

Article 2 - Composition de l'association

Sont membres fondateurs de TRANSpire :

- Lou Claeysen
- Nathan Morinet
- Yaël Rabat

Article 3 - Adhésion et droits des membres

Tout membre ayant payé sa cotisation (prix libre, montant minimum de 0 euro) est un membre adhérent. Tout membre adhérent peut :

- participer aux réunions et assemblées générales
- voter aux réunions et assemblées générales ou sur des sondages électroniques
- participer à l'organisation des événements et projets
- proposer des idées de projets
- bénéficier de tarifs préférentiels lors des événements organisés par l'association

Article 4 - Exclusion

Tout manquement au règlement est susceptible de provoquer l'exclusion du membre. Tout comportement homophobe, transphobe, xénophobe, antisémite, validiste ou grossophobe peut conduire à une exclusion temporaire ou définitive du ou des membres. Tout comportement violent ou injurieux envers un membre de l'association peut conduire à une exclusion temporaire ou définitive du ou des membres. Tout comportement non cautionné par les membres du bureau lors des événements organisés par TRANSpire, demeure sous la responsabilité de la personne ayant commis ce ou ces comportements.

Une exclusion peut être demandée par tous les membres et sera approuvée ou non par les membres du bureau.

Article 5 - Organisation de l'association

Afin d'organiser les projets, le bureau convoque les membres volontaires lors d'une réunion. Tout membre peut proposer ses idées. Les projets les plus récurrents à la réunion sont ensuite proposés au vote. Tout membre peut participer au vote. Une ou des équipes sont constituées pour le ou les projets sélectionnés selon la motivation des membres.

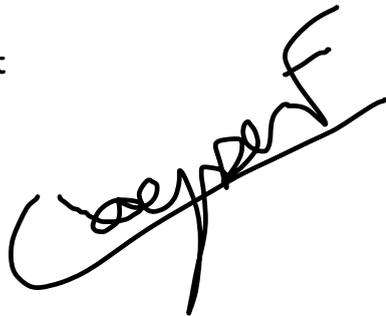
Article 6 - Cotisations

Montant de la cotisation pour les membres adhérents : prix libre (montant minimum : 0 euro)

Le présent règlement a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Constitutive de TRANSpire du 22 avril 2022.

Fait à Paris, le 26 avril 2022.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Coeyron', written over a horizontal line.